

Paris, le 21 juillet 2008



LA DECISION DU CSM CONFIRME LA FAILLITE DU SYSTEME JUDICIAIRE

A la suite de la décision du CSM du 18 juillet 2008, recommandant l'adoption d'aucune sanction disciplinaire à l'encontre du Procureur de la République de BOULOGNE SUR MER qui fut en charge du dossier dit d'OUTREAU, Olivier Bureth, Président de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats prend acte que le désastre de cette affaire, qui a conduit 14 innocents à croupir plusieurs années en prison, et pour l'un d'entre eux à en mourir, n'est pas le fait de l'homme, mais donc de la Loi.

Dans ces conditions, il est impérieux que les recommandations de la Commission Parlementaire sur l'affaire d'Outreau, tendant à modifier la Loi dans le but de limiter les risques de renouvellement d'un tel drame, soient mises en œuvre.

Olivier Bureth constate que depuis son entrée en fonction, Madame la Garde des Sceaux n'a eu de cesse de renforcer les sanctions à l'égard des justiciables, sans pour autant prendre la mesure de l'échec de notre procédure pénale tel que révélé par l'affaire d'Outreau, et aujourd'hui consacré par la décision du CSM. Il y a donc urgence à une grande refonte de notre Code de Procédure Pénale afin notamment que les droits de la défense ne soient plus des mots mais une réalité.

Enfin, les Jeunes Avocats, à l'instar de la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau, souhaitent que soit posé par la Loi le principe de la responsabilité personnelle des magistrats.

Syndicat majoritaire de la profession d'avocats et sans affiliation politique, la FNUJA regroupe 110 UJA réparties partout en France, représentant un réseau implanté dans près de 130 Barreaux.

En savoir plus sur la FNUJA : www.fnuja.com

Contact Presse

Agence LEXposia - Frédéric Bonaventura - 06 20 59 83 67 - fbonaventura@lexposia.com

Olivier Bureth - Président

Tél.: 06 60 44 45 96

Fax : 01 48 88 80 90

Email : president@fnuja.com

Stéphane Dhonte - Vice-Président

Tél.: 06 08 88 56 88

Email : sdhonte@avocatline.com